

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

OCA08 021 à OCA08 025 :

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2008 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

OCA08 026 :

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de juillet deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe